

**ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL
CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2024**

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 11 décembre 2024 à 17 heures.

Étaient présents : Monsieur Fabrice ESCURE, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; Madame Sylvie TUYERAS, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Yves RAYMONDAUD, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental ; Monsieur Pascal BUSSIERE, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND ; Monsieur Benoît SADRY, président de L'ANFMOG ; Monsieur Claude MILORD, vice-président de l'ANFMOG ; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET, sénateur honoraire.

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir : Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Yves RAYMONDAUD ; Madame Isabelle DEBOURG, conseillère départementale à Monsieur Pascal BUSSIERE ; Madame Francine BRISSAUD, secrétaire de l'ANFMOG à Monsieur Benoît SADRY

Étaient absents, excusés : ; Madame Annick MORIZIO vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Thierry MIGUEL vice-président du Conseil départemental ; Monsieur Philippe LACROIX Maire d'Oradour-sur-Glane ; Monsieur Etienne Guyot préfet de région Nouvelle Aquitaine.

Assistaient : Madame Aurélie MURAT, directrice de la culture au Conseil départemental ; Madame Bernadette ROBERT, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Véronique VAUGRAND, responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Justine CHAVANCE, assistante de direction du Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

-8-

TARIFS LIBRAIRIE

I. EXPOSÉ

Certains articles ont subi des changements de tarifs qu'il convient donc de prendre en compte afin de maintenir la liste des tarifs à jour :

La liste des articles concernés est jointe dans un tableau en annexe.

II. PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'administration de :

PRENDRE ACTE des changements de tarifs éditeurs

III. DÉCISION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, VALIDE à l'unanimité les nouveaux tarifs.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Glane, le 16/12/2024
La Directrice,

B. ROBERT

